Vivre Issy Pleinement Issy le 30 janvier 2025

14 allée Jean Nicot

92130-Issy-les-Moulineaux

 à Monsieur Alexandre BRUGERE

 Préfet des Hauts de Seine

 Cabinet

 167-177 Avenue Joliot Curie

 92013-NANTERRE Cedex

Monsieur le Préfet,

Le permis de construire qu’André Santini, maire d’Issy-les-Moulineaux, a accordé le 12 décembre 2024 à la SPL Seine Ouest Aménagement, le lendemain de l’approbation du nouveau PLUi en conseil territorial nous amène à vous interpeller.

Pour mémoire, un 1er permis de construire, délivré le 28 août 2018, a été annulé par le tribunal de Cergy le 10 décembre 2019. Ce jugement a été confirmé par la cour administrative d’appel en avril 2023, car non conforme au classement patrimonial du PLU en vigueur à ce moment-là. Le maire a attendu le nouveau PLUi… .

Ce permis de construire N° PC 92040 24 0008 concerne au 135 avenue de Verdun, d’une part, le centre inter-religieux Dumézil, d’autre part le Centre Musulman Isséen, CMI, au cœur du projet. Si la construction du centre inter-religieux est plutôt banale, ce permis de construire concerne surtout des travaux comportant la construction d’un lieu de culte, le CMI, Centre Musulman Isséen, payée sur fonds public par la SPL-Seine Ouest Aménagement, dont la Ville est actionnaire à plus de 50%. Ceci pour une gestion associative qui devrait être confiée à l’Association Socio-Culturelle des Musulmans Isséens ASCMI. D’ailleurs, le projet a été monté par la mairie avec la seule collaboration de l’ASCMI.

Dans les pièces que comportent ce permis, nous avons pris connaissance de la lettre du Préfet Laurent Hottiaux donnant un avis défavorable le 31 mai 2024 à l’émission de ce permis de construire, entre autres raisons parce que ne figure pas dans les statuts de l’ASCMI « une quelconque mission lui permettant d’organiser l’exercice public d’un culte », ce que cette association fait cependant depuis 2012 au 103 avenue de Verdun. Il est à noter que la lettre du maire demandant l’avis préalable à la délivrance de ce permis qui daterait du 18 avril 2024 ne figure pas dans le dossier.

En revanche, nous trouvons la lettre que Monsieur le Maire vous a adressée le 25 novembre 2024 pour solliciter auprès de vous le même avis préalable invoquant le fait que l’ASCMI a déposé ses nouveaux statuts en préfecture. Cependant, alors que ce permis a été accordé par Monsieur le Maire, aucun avis préalable positif de votre part ne figure au dossier. Aussi, nous nous interrogeons sur le bien-fondé de cet accord du maire à ce permis de construire.

D’autre part, dans tout le dossier relatif à ce permis un point nous interpelle. En effet, à aucun moment, sur aucun plan, il n’est fait état du lycée public Ionesco qui est en face de ce futur centre musulman. Même les photos vues du ciel ne le mentionnent pas, ou sont coupées.

La carte scolaire prévoit que tous les lycéens de notre Ville aillent dans ce lycée, sauf exception. Ils sont 900 actuellement. Ce lycée est un ancien lycée professionnel reconverti en lycée polyvalent qui a mis des années à atteindre un niveau correct parce qu’il a été victime d’un taux de fuite record de la part des isséens. Construire un lieu de culte musulman en face, cela signifie que le taux de fuite va reprendre (les habitants des nouveaux appartements de la zone Léon Blum détourneront leurs adolescents vers le lycée du Trapèze à Boulogne sous couvert d’options), que ce lycée deviendra un lycée sans aucune mixité et qui s’apparentera sous peu encore à un ghetto (il l’était du temps où il était professionnel).

Ce dit Centre Musulman Isséen comprend 3 salles de prière, une médiathèque, une salle de conférence mais aussi 5 salles de cours. Nous redoutons des salles de cours qui seraient des salles de soutien scolaire orienté. La proximité avec le lycée et les 5 salles de cours ouvrent la porte au prosélytisme le plus débridé. (*Cf*: *Principal ou Imam de la République*).

L’exécution de Samuel Paty et l’assassinat de Dominique Bernard ne peuvent pas être oubliés. L’ASCMI est représentée par des gens que nous ne connaissons pas mais on ne peut rien prévoir, rien ne peut être écarté. En revanche, il est de notre devoir d’élus d’alerter sur les risques que comporte cette situation. La sécurité des jeunes de notre pays et de leurs professeurs doit être garantie à tout moment, maintenant et toujours. Construire une mosquée face à un lycée, un lieu musulman pouvant accueillir jusqu’à 800 personnes simultanément fait au contraire courir des risques à nos jeunes et à leurs professeurs.

Ajoutons à cela, que dans le bloc face à ce projet de mosquée, à 200m l’ancien cube est devenu une antenne de l’Ecole Nationale des Arts Décoratifs avec environ 200 étudiants, qu’il y a le gymnase du Colombier à 210m, l’école primaire du Colombier à 230m avec 250 enfants, et l’école des Ajoncs à 180 m avec 190 élèves. Cela fait vraiment beaucoup en plus des 900 lycéens ! Nous vous sollicitons car dans la demande d’autorisation de ce permis, rien n’est dit sur cet environnement.

C’est un projet entaché d’opacité depuis l’origine. Bien qu’inséré dans la ZAC Léon Blum, il n’a pas été inclus dans la 1ère enquête publique de cette ZAC qui s’est déroulée en 2018 si bien que le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable à la DUP de cette ZAC pour insincérité : « Aussi, l'absence dans le dossier de ce projet majeur dans le programme actualisé de la ZAC, alors qu'il aurait pu y être, rend le dossier d'enquête non sincère. » Lors de l’enquête complémentaire en 2019, le projet de CMI y figure mais le commissaire enquêteur s’il donne un avis favorable de DUP, émet une réserve car ce projet est trop gros et discriminant, le lieu exigu, face au lycée avec des risques de prosélytisme ou d’intimidation, en particulier des jeunes filles, et donc « recommande également de vérifier s’il n’existe pas sur le territoire communal un autre site qui pourrait accueillir le CMI ». La Ville n’a jamais cherché aucune alternative.

L’enquête publique sur le PLUi qui s’est déroulée du 27 mai au 28 juin 2024 a conduit le commissaire enquêteur à s’exprimer sur ce projet de CMI ainsi : « Communiquer auprès du public sur le projet de mosquée au 135, avenue de Verdun en insistant sur le respect de la protection du patrimoine dans sa construction et de l’ordre public dans son utilisation ». Rien ne s’est passé depuis, les habitants du quartier ont été ignorés. En revanche, le maire a validé le permis de construire.

Ces éléments ne peuvent que vous conduire à refuser cette autorisation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l’expression de notre haute considération.

Martine Vessière Jean-Baptiste Bart André Tanti

Copies :

* Monsieur François Bayrou, premier ministre
* Monsieur Bruno Retailleau, ministre de l’Intérieur
* Madame Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile de France
* Monsieur Marc Guillaume, Préfet de la Région Ile de France
* Monsieur Etienne Champion, Recteur de l’académie de Versailles